

## Mon propriétaire veux m'expulser

## Par massala, le 20/06/2018 à 12:41

bonjour Monsieur le juriste. je viens par la présente vous exposer une situation a laquelle je suis confronté.

En effet, je loue un studio depuis 2016 des mains de mon bailleur. je payais régulièrement mon loyer, jusqu'a ce que je sois confronté a un problème de santé et qui a conduit a une difficulté financière.le bailleur, après plusieurs interpellations téléphoniques pour que je paye ses loyers, a decidé de considéré ma caution comme ayant servi a payer les 3 mois de loyers impayés et il m'a signifié que je lui devais 3 mois de credit de loyer. après un reglement a l'amiable je lui ai payé les 3 mois de credit de loyer. sur les recus il a mentionné des dates qui sont considérées comme si je devais 6 mois de loyer, et donc en payant les 3 mois de loyers, je lui devais encore 3 mois que je doit payer.or si je paye ses 3 mois ,c'est comme si je remplaçais ma caution.sans rien comprendre il veux m'expulser. a t-il raison de le faire? l'etat degradant de la maison qu'il ne veux ameliorer m'a causé enormement de préjudice.alors puis-je lui demander des dommages intérêts pour le prejudice subi?

## Par youris, le 20/06/2018 à 13:23

## Bonjour,

Pour expulser un locataire, il faut une décision de justice.

Avant de signer le bail d elocation, je pense que vous avez visité le logement puis fait un état des lieux lord de votre entrée.

Votre bailleur a le droit d'exiger de son locataire, le paiement des loyerscomme vous vous y êtes engagé en signant votre bail.

Un bailleur n'est pas un organisme de crédit.

Salutations